



Déclarations d'intention d'aliéner et certificats d'urbanisme d'information

Brest métropole développe l'accès aux services en ligne en matière d'urbanisme. Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) ou Certificats d'urbanisme d'information (CU a). Autorisations d'urbanisme pour les professionnels : notaires ou professionnels de la construction des huit communes de Brest métropole, réalisez ici vos démarches en ligne.

DIA et CU a) pour les professionnels

Déclaration d'intention d'aliéner

La Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone du PLU où existe un droit de préemption urbain.

C'est le notaire du propriétaire (en sa qualité de mandataire) qui se charge le plus souvent de cette déclaration.

Sur le territoire de Brest métropole, cette démarche peut désormais être accomplie en ligne.

[Accéder au guide de présentation de la démarche - Déclaration d'Intention d'Aliéner](#)

[Accéder au téléservice](#) ➔

INFO Covid19

Vous êtes un notaire, accédez au courrier à l'attention de la profession notariale [en cliquant ICI](#)

Certificat d'urbanisme d'information

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné. Il existe 2 types de certificat :

- le certificat d'information permet de disposer d'informations sur la situation d'un terrain,
- le certificat opérationnel apporte des informations sur la faisabilité du projet. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est fortement recommandé d'en faire la demande.

[Accéder au guide de présentation de la démarche - Certificat d'Urbanisme simple information](#)

[Accéder au téléservice](#) ➔

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven

29200 Brest

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

Dernière mise à jour le : **15 mai 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826

29238 BREST CEDEX 2

Tel. : 02 98 33 50 50

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834

29238 Brest cedex 2

Tel. : 02 98 00 80 80

www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30